

Service émetteur : Délégation départementale  
d'Ille-et-Vilaine  
Pôle Santé-Environnement

Affaire suivie par : Michel Fichet  
Courriel : [ars-dt35-sante-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-dt35-sante-environnement@ars.sante.fr)

Téléphone: 02.99.33.34.22  
Télécopie: 02.99.33.34.19

M/Réf : 2017-06-12-351/EIEA/ERSEI/MF  
V/Réf : votre transmission du 22/05/2017

Date : 15 JUIN 2017  
Objet : DUP voie verte Rennes -Vitré

Monsieur le Préfet  
Direction de la Réglementation et  
Des Libertés Publiques  
Bureau de l'Administration Générale  
Et de l'Utilité Publique  
3, avenue de la Préfecture  
35026 RENNES Cedex

Monsieur le Préfet,

Par transmission visée en référence vous avez bien voulu me communiquer pour avis, dans le cadre d'une demande de déclaration d'utilité publique, le projet de réalisation d'une voie verte entre Rennes et Vitré.

Le projet longe la Vilaine et en particulier la bordure nord du périmètre de protection rapprochée du captage destiné à la production d'eau potable du Plessis Beuscher à Saint-Didier. La portion de voie verte concernée sera en partage de route et aucun aménagement pouvant avoir une incidence sur la qualité de la ressource en eau ne sera effectué.

A l'examen du dossier, je ne relève pas d'impacts sanitaires significatifs notamment dans les domaines des eaux, du bruit ou de la qualité de l'air.

Par conséquent, je donne un avis favorable pour ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

La Directrice de la délégation  
départementale d'Ille-et-Vilaine

Nathalie LE FORMAL

